

11	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi sur les installations frigorifiques, selon le détail des affectations	235,500 00
	Division des produits laitiers—	
12	Fonctionnement et entretien	901,306 00
13	Subventions et autres allocations en vertu de la Loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries	985,676 00
	Division des fruits et légumes y compris les produits de l'érable et le miel—	
14	Fonctionnement et entretien	1,880,989 00
15	Aide à la construction d'entrepôts à pommes de terre aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	25,000 00
	Division de l'hygiène vétérinaire—	
16	Exécution de la Loi sur les épizooties et de la Loi sur les viandes et conserves alimentaires	6,957,334 00
17	Pathologie vétérinaire	1,079,437 00
18	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	343,540 00
19	Dédommagement pour animaux abattus	1,500,000 00
	Division des bestiaux—	
20	Fonctionnement et entretien, y compris les primes pour les reproducteurs de race et les contributions pour l'amélioration du bétail; surveillance des parcs à bestiaux et fourrures	2,553,666 00
21	Surveillance des paris aux pistes de course	591,315 00
22	Subventions aux foires, expositions et musées agricoles, en conformité des règlements établis par le gouverneur en conseil; paiements en vertu des accords conclus avec les associations d'exposition et en vigueur le 31 mars 1959, en vue de la construction de bâtiments et autres entreprises majeures; subvention de \$50,000 à l'Exposition agricole royale d'hiver, Toronto; et aide au transport du bétail à cette exposition	923,600 00
23	Subvention spéciale à l'Exposition agricole royale d'hiver, Toronto	15,000 00
24	Subvention aux organismes agricoles, selon le détail des affectations	224,250 00
25	Primes à la qualité sur les porcs abattus des catégories supérieures et frais d'administration	6,500,000 00
	Division des produits végétaux—	
26	Fonctionnement et entretien, y compris contrôle des semences, aliments du bétail, engrais, insecticides et fongicides	1,743,872 00
27	Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest	20,000,000 00
28	Aide, chaux agricole	700,000 00
29	Division de la protection des végétaux	1,032,318 00
30	Division des volailles	1,130,289 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

31	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et emmagasinage de l'eau	5,153,000 00
----	--	--------------